

**Mairie de VALIGNAT**  
**Le Bourg**  
**03330 VALIGNAT**  
**DATE DE CONVOCATION**

**CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,  
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, ROLLIN Florence, SASTRE GARAU  
Danielle, CHASSIN Yves et LAEDERICH Pierre.

Absent excusé : WAGNER Hervé

NOMBRE DE CONSEILLERS : 6

PRESENTS : 5

VOTANTS : 5

- 1) **Secrétaire de séance** : Florence ROLLIN a été désignée secrétaire de séance.
- 2) **Le compte-rendu** de la réunion du 14 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

**3) DELIBERATION POUR LE TRANSFERT DE 6 ZONES D'ACTIVITES  
ECONOMIQUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que notre Communauté de Communes a voté en conseil communautaire le 06 décembre 2018 pour le transfert de 6 zones d'activités :  
(Transfert de biens communaux à la communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.)

- ZA les Bouillots (BAYET)
- ZA Les Cassons (BAYET)
- ZA Les Clos Durs (GANNAT)
- ZA Le Malcourlet (GANNAT)
- ZA Les Tiolans/Naturopole (SAINT BONNET DE ROCHEFORT)
- ZA La Carmone (SAINT-POURCAIN SUR SIOULE)

Il convient que les communes se prononcent à leur tour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce POUR à l'unanimité.

**4) DELIBERATION POUR L'OPPOSITION DE TRANSFERT DE COMPETENCES  
EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

D'après la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Il est demandé aux communes de voter pour l'opposition au transfert de ces compétences à la Communauté de Commune Saint Pourçain Sioule Limagne.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

S'OPPOSE au transfert de la compétence eau à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au 1er janvier 2020,

S'OPPOSE au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au 1er janvier 2020,

PREND ACTE que ces transferts auront lieu au plus tard au 1er janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne prise après le 1er janvier 2020,

CHARGE Madame le Maire, de notifier cette délibération à la Présidente de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Par 4 voix POUR, 1 voix Contre cette opposition de transfert.

**5) DELIBERATION POUR LE CHOIX D'UN DEVIS ET LA DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET REGIONALE POUR LE CHANGEMENT DE MENUISERIES A LA SALLE POLYVALENTE ET A LA BIBLIOTHEQUE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire deux dossiers de demandes d'aides financières pour le projet de changement de menuiseries à la salle polyvalente et à la bibliothèque :

- Subvention DETR (Etat) à hauteur de 35 %
- Subvention de La Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 40%

La commune a reçu deux devis d'artisans :

- SARL Menuiserie PENE de Varennes sur Allier pour un montant de 8 670.43 E HT soit 10 404.52 € TTC pour la salle polyvalente uniquement ; devis incomplet car ne comprend que la grande porte et la petite porte coté façade.
- SARL Didier BEAUDONNET de Bellenaves pour un montant de 8 913.18 € HT soit 10 695.82 € TTC pour la salle polyvalente comprenant la grande porte, la petite porte plus son volet et un châssis fixe coté façade ainsi que la porte et fenêtre à 2 vantaux coté ruelle. Pour la bibliothèque le devis est de 1658.00 € HT soit 1989.60 € TTC comprenant une porte et une fenêtre.

Après délibération, le Conseil Municipal choisit le devis de : SARL BEAUDONNET (5 voix)

Plans de financement des travaux :

**Montant total de travaux : 10 571.18 € HT**

AIDE DETR	3 699.91 €	35 %
AIDE REGION	4 228.47 €	40 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	2 642.80 €	25 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

Ces dépenses et ces subventions seront inscrites au budget 2019 en section d'investissement.

**6) DELIBERATION POUR UN PLAN D'EPANDAGE DE MR FAURE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, l'objet du rendez-vous qu'elle a eu avec l'ingénieur GES sec le 4 février, représentant la station d'épuration Arrivé Auvergne de Saint Germain des Fossés, chargé de l'étude du plan d'épandage de boues provenant d'effluents d'industrie agro-alimentaire d'abattoirs de volailles, sur des terres agricoles appartenant à Mr FAURE sur notre commune.

Il convient de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal a besoin de plus d'explications afin d'étudier les nuisances (notamment odeurs) qui peuvent découler de ce projet.

Il se prononce : 1 voix CONTRE et 4 ABSTENSIONS en attente d'une information générale.

Après avoir eu des informations, le Conseil Municipal délibérera à nouveau lors d'une prochaine séance.

#### 7) Questions diverses

- Demande de Mr Peronnet de mettre une haie sur un pré à « La Prugne » : 2 Conseillers sont contre et 3 Conseillers seraient pour à condition de savoir où elle sera située (privée ou communale) et qui financera
- L'entreprise Luc Faure a bouché le fossé en face la propriété de Mr Pagonis. Mme le Maire expose les faits et explique : Pour pouvoir entrer chez Mr Pagonis, pour effectuer des travaux, les engins de Mr Faure ont effectivement bouchés le fossé, mais à la fin des travaux Mr Faure le remettra en l'état.
- Devis Wifi : nous n'avons toujours pas reçu de devis.
- Courrier de Mr Godeau. Présentation de la pétition de Mr Godeau contre le diagnostic SIVOM-SPANC.

La séance est levée à 20 heures 30.

Magalli BLAES	Florence ROLLIN	Danielle SASTRE-GARAU
Yves CHASSIN	Pierre LAEDERICH	